



LA PLAINE DES PALMISTES

Affaire 09-231220

Convention de partenariat entre la commune et le CCAS -
Validation des termes la convention d'objectifs et de
moyens- Actualisation

NOTA. /. Le Maire certifie que le compte rendu de cette
délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la
convocation avait été faite le **16 décembre 2020** et que le
nombre de membres en exercice étant de 29, le nombre de
présent(s) est de : 24

Absents : 2

Procurations : 3

Total des votes : 27

Secrétaire de séance : **Victorien JUSTINE**

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal a pu
valablement délibérer



DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION

COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU VINGT TROIS DECEMBRE DEUX MILLE VINGT

L'an deux mille vingt le **vingt trois DECEMBRE** à **DIX SEPT HEURES** le
Conseil Municipal de La Plaine des Palmistes dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est
assemblé au lieu habituel de ses séances sous la
Présidence de Monsieur PAYET Johnny.

PRÉSENTS : Johnny PAYET Maire - Sabine
IGOUBE 1^{ère} adjointe - FAUSTIN Jean-Yves 2^{ème}
adjoint - Mylène MAHALATCHIMY 3^{ème}
adjointe - Joan DORO 4^{ème} adjoint - Gina
DALLEAU 5^{ème} adjointe - Jean Claude
DAMOUR 6^{ème} adjoint - Marie Héliette
THIBURCE 7^{ème} adjointe - François FRUTEAU
DE LACLOS 8^{ème} adjoint - Sonia ALBUFFY
conseillère municipale - Micheline CLAIN
conseillère municipale - Erick BOYER
conseiller municipal - HOARAU Sabrina
conseillère municipale - Alain RIVIERE
conseiller municipal - Sandra GRONDIN
conseillère - Marie-Lourdes VÉLIA conseillère
municipale - Elisabeth BAGNY conseillère
municipale - Victorien JUSTINE conseiller
municipal - Sophie ARZAL conseillère
municipale - Daniel JEAN-BAPTISTE dit
PARNY conseiller municipal - Sylvie LEGER
conseillère municipale - Jean-Luc SAINT-
LAMBERT conseiller municipal - Joëlle
DELATRE conseillère municipale - Jean-Yves
VACHER conseiller municipal

ABSENT(S) : Frédéric AZOR conseiller
municipal - Luçay CHEVALIER conseiller
municipal

PROCURATION(S) : Mickaël PAYET à
THIBURCE Marie Héliette - Yannick BOYER
à ARZAL Sophie - Mélissa MOGALIA à
LEGER Sylvie

Affaire 09-231220

Convention de partenariat entre la commune et le CCAS – Validation des termes la convention d'objectifs et de moyens - Actualisation

Le Maire informe l'assemblée que le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est un établissement public administratif qui intervient principalement dans les domaines de l'aide sociale, légale ou facultative, et l'action sociale.

Il précise que cet établissement bénéficie d'une part, d'une autonomie financière qui se traduit par l'existence d'un budget propre et d'autre part, d'une autonomie de décision matérialisée par l'existence d'un organe de plénier de direction.

Le Maire rappelle néanmoins, que la Commune concourt au fonctionnement quotidien du CCAS puisqu'il existe une mutualisation des moyens humains, financiers et logistique utile au maintien d'une action sociale prenant en compte les besoins du territoire.

Néanmoins, il explique que cette mutualisation des compétences n'est pas matérialisée dans une convention d'objectif et de moyens dont l'ambition est de valoriser la production de services effectuée par la Collectivité de rattachement au profit du CCAS.

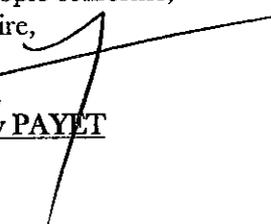
A cette fin, il précise qu'il importe aujourd'hui de clarifier les liens existants entre la Commune et le CCAS, et ce conformément à l'esprit de la loi n°86-17 du 6 janvier 1986 et dans la continuité des conventions antérieures établies.

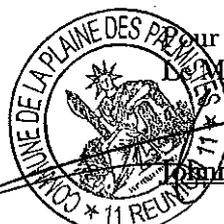
Appelé à en délibérer, Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ,

APPROUVE la convention ci-annexée,

AUTORISE le Maire ou l'élu délégué à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents

Pour copie conforme,
Le Maire,

Johnny PAYET



PROJET

de Convention d'objectifs et de moyens

VILLE-CCAS

Entre

La Ville de la Plaine des Palmistes, représentée par son Maire en exercice Monsieur Johnny PAYET dûment habilité par délibération du conseil municipal en date du 3 juillet 2020,
Ci-après dénommée « le Ville de La Plaine des Palmistes d'une part,

Et

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), établissement public local représenté par sa Vice-Présidente en exercice, Madame Gina DALLEAU dûment habilitée par délibération du Conseil d'Administration en date du 28 Juillet 2020 d'autre part,

IL A ETE EXPOSE CE QUI SUIF

Préambule

Le CCAS est un établissement public administratif chargé « *d'animer une action générale de prévention et de développement social dans la commune, en liaison étroite avec les institutions publiques et privées* », conformément à l'article L.123-5 du Code de l'Action Sociale et des Familles. A ce titre, le CCAS participe à la mise en œuvre de la politique d'action sociale de la Commune de la Plaine des Palmistes. Il est un partenaire majeur de la Collectivité dans les champs de l'action sociale légale et sur le champ de la solidarité (aides extra-légales visant à réduire les inégalités).

Conformément à l'article 25 du décret du 6 mai 1995, qui prévoit que les recettes d'exploitation et de fonctionnement du CCAS peuvent comprendre les subventions versées par la Commune, le CCAS reçoit des subventions de la Ville de la Plaine des Palmistes évaluées annuellement afin d'équilibrer son budget de fonctionnement et son budget d'investissement.

En tant qu'établissement autonome, rattaché à la Ville de la Plaine des Palmistes, le CCAS dispose de la faculté d'organiser les modalités techniques de fonctionnement et d'exercice de ses propres services opérationnels.

Pour sa part, la Commune de La Plaine des Palmistes concourt au fonctionnement et à l'action du CCAS par l'affectation de moyens logistiques, humains et financiers dans le respect de l'autonomie du CCAS et dans l'intérêt d'une bonne organisation des services.

Le partenariat entre la Commune de La Plaine des Palmistes et le CCAS est nécessaire au maintien d'une action sociale prenant en compte les besoins du territoire. Aussi, dans ce contexte, il est apparu nécessaire de clarifier et de formaliser dans une convention la nature des liens fonctionnels existant entre le CCAS et les services de la Ville de la Plaine des Palmistes avec pour objectifs de dresser l'étendue et la nature des concours apportés par la Ville de la Palmistes au CCAS permettant de donner à ce dernier les moyens de tenir pleinement son action dans ses domaines de compétence.

Il a été convenu et arrêté ce que suit :

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20201223-DCM09-231220-DE
Date de télétransmission : 30/12/2020
Date de réception préfecture : 30/12/2020

Article 1er : Objet de la convention

La présente convention cadre a pour but de fixer les dispositions générales régissant les modalités des concours et moyens apportés par la Ville de la Plaine des Palmistes pour participer au fonctionnement du CCAS.

Cette convention recense donc toutes les fonctions supports concernées par les concours apportés par la Ville au CCAS et précise les modalités générales de calcul de ces concours et de leur remboursement par le CCAS.

Article 2 : Engagement des partenaires

1- Les ressources communales utilisées par le CCAS et l'évaluation des charges liées aux fonctions mutualisées :

Dans un souci de mutualisation des moyens et pour l'exercice de ces diverses fonctions, le CCAS bénéficiera du support régulier des services de la Ville dans les domaines suivants :

- Ressources humaines
- Comptabilité finances
- Commande publique : Préparation du marché et mise en œuvre de la consultation, suivi administratif et financier des Marchés
- Service technique : entretien des bâtiments dont le CCAS a la gestion ; main d'œuvre sociale
- Service Environnement : entretien des espaces verts des bâtiments dont le CCAS a la gestion
- Garage : entretien du véhicule du CCAS
- Restaurant scolaire (production des repas dans le cadre du portage de repas à domicile et à la crèche)
- Ecoles : mise à disposition des locaux pour le déroulement des activités A.L.S.H. (activités extra et périscolaire).
- Communication, animation : concourir à la logistique nécessaire à la mise en place des actions collectives

2- Les engagements du CCAS :

- Participer à l'instruction des demandes d'aide sociale dans les conditions fixées par voie réglementaire,
- Aider et accompagner les personnes et les familles en situation de précarité sociale, sanitaire et économique individuellement ou collectivement,
- Œuvrer à l'amélioration des conditions d'existence des publics vulnérables notamment celles des personnes âgées et des personnes porteuses d'un handicap à travers le maintien à domicile et des actions d'insertion sociale,
- Accompagner le développement de l'accueil de l'enfant par notamment la gestion de la crèche Rita Garsani
- Gérer les dispositifs d'insertion et notamment ceux relatifs aux emplois aidés en vigueur pour le compte de la Ville ; Le Centre Communal d'Action Sociale de la Plaine des Palmistes met à disposition de la Ville les agents recrutés dans le cadre des emplois aidés pour la durée du contrat initial et en cas de renouvellement, jusqu'au terme définitif de leur contrat
- mettre en œuvre le PPGDID (Plan partenarial de Gestion de la Demande de logement et d'information du Demandeur) pour le compte de la Ville

En contrepartie, la Commune s'engage à mettre en œuvre les moyens nécessaires à l'exécution de ces objectifs.

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20201223-DCM09-231220-DE
Date de télétransmission : 30/12/2020
Date de réception préfecture : 30/12/2020

Article 3 : Mise à disposition du personnel

La Commune met à la disposition du CCAS du personnel municipal afin de prêter son concours à la bonne réalisation des objectifs énumérés à l'article 2 de la présente convention.

Le personnel mis à disposition est défini dans l'état ci-annexé (annexe 1). Cet état fera l'objet d'une réactualisation annuelle qui donnera lieu, le cas échéant, à l'établissement d'un avenant et dans la mesure où le CCAS est engagé dans une démarche de structuration visant à terme son autonomie.

a) Conditions générales

Pendant la durée de la convention, les agents mis à disposition continuent à faire partie des effectifs de la commune. Ils conservent leur statut d'origine et demeurent soumis aux règles de gestion propre à la Commune, qui reste leur employeur.

Ils seront placés sous l'autorité hiérarchique du CCAS qui fixera les conditions de travail.
Le responsable hiérarchique fixe, par référence aux règles applicables au CCAS, l'organisation de leur service et leurs congés.

Le CCAS établira et adressera annuellement à la Commune et à sa demande les éléments d'appréciation des agents mis à disposition en contribution à la notation ou à l'évaluation relevant de l'autorité territoriale.

En matière disciplinaire la compétence reste à la Commune qui peut être saisie par le CCAS.

b) rémunération et remboursement

Les agents mis à disposition sont rémunérés par la Commune qui en outre en assure la gestion administrative ainsi que les obligations civiles, sociales et fiscales de l'employeur.

Le CCAS ne versera aucun complément de rémunération à ces agents.

Le CCAS remboursera à la Commune le montant des rémunérations et des charges sociales afférentes aux agents mis à disposition.

c) durée

La durée de mise à disposition du personnel est fixée à 12 mois qui pourra être prolongée par avenant.

Article 4 : Modalités financières de refacturation des fonctions mutualisées

Les prestations des services communaux peuvent être réalisées par la Commune, soit directement par ses services, soit par le biais de ses propres marchés publics.

Les charges internes seront évaluées par chaque direction support d'après la méthode de calculée exposée dans l'annexe 4.

Les autres charges seront facturées au CCAS par la Commune selon le prix effectif payé.

Article 5 : Autres concours de la Ville de La Plaine des Palmistes

1- Assistance administrative

Dans l'attente d'une autonomie complète en moyens de gestion fonctionnelle du CCAS, la Commune décide d'intervenir en soutien à la demande de l'établissement dans certains domaines. Ce soutien ne vaut pas transfert de responsabilité, les décisions de gestion courantes relevant de sa direction.

La contribution communale en matière d'assistance administrative sera valorisée de façon comptable dans les budgets respectifs des deux organismes signataires.

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20201223-DCM09-231220-DE
Date de télétransmission : 30/12/2020
Date de réception préfecture : 30/12/2020

a) Assistance à la fonction « gestion budgétaire, financière et des engagements » :

La Commune de La Plaine des Palmistes participe à la bonne administration budgétaire de l'établissement public. Pour ce faire elle apportera son concours et ses conseils aux agents et effectuera pour son compte les missions suivantes :

- Elaboration et édition des documents budgétaires à partir des prévisions et des choix de gestion du CCAS (BP, CA, DM, BS) pour son budget principal et le cas échéant, des budgets annexes.
- Passation des opérations comptables (bons de commande, mandats et titres de recettes). Le CCAS arrêtera avec la Direction des Affaires Financières de la Commune une procédure de passation adaptée aux contraintes de gestion de l'établissement et aux ressources disponibles.
- Edition, conseil et analyse des tableaux de bord de gestion. Sur demande du CCAS ; il pourra lui être apporté une aide à l'analyse de situations budgétaires et des conseils en matière de gestion.

La Ville donnera au CCAS les moyens de disposer d'un accès permanent à ses informations budgétaires et comptables.

b) Assistance à la fonction « achats et marchés publics »

La Commune apportera son appui au CCAS dans l'élaboration et la gestion de ses processus d'achats et de mise en œuvre des procédures de marchés publics. Elle fournira pour ce faire, son concours et ses conseils aux agents de l'établissement et effectuera pour son compte les missions suivantes :

- Accompagnement des services dans la conception et la mise en œuvre des marchés publics formalisés.
- Engagement des marchés publics.

c) Assistance à la fonction « Ressources Humaines »:

La Ville apportera son appui au CCAS dans ses processus de gestion des ressources humaines. Elle fournira pour ce faire, son concours et ses conseils à l'établissement et effectuera pour son compte les missions suivantes :

- Gestion des carrières
- Formation, mobilité et conseil en évolution professionnelle du personnel
- Gestion de la paye
- Assistance au recrutement

Gestion Prévisionnelle des Emploi et des Compétences,
Santé et qualité de vie au travail,
Dialogue social et instances paritaires.

2- Assistance logistique et technique

La Commune apportera son appui au CCAS dans ses processus de gestion de la flotte de véhicules et des bâtiments mis à disposition. Pour ce faire, elle fournira son concours et ses conseils à l'établissement ou en effectuera pour son compte certaines missions, à savoir :

- Fourniture des fluides et carburants avec remboursement annuel pour les véhicules à disposition de l'établissement
- Intervention des services municipaux sur les bâtiments et réseaux (téléphonie, informatique) mis à disposition du CCAS.

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20201223-DCM09-231220-DE
Date de télétransmission : 30/12/2020
Date de réception préfecture : 30/12/2020

La Ville apportera son soutien logistique, matériel et humain au CCAS pour l'organisation et le déroulement de manifestations et d'activités à caractère social :

- Fourniture de matériels (moyens de sonorisation, chapiteaux, podium...)
- Intervention de personnels pour des installations techniques et des animations,
- Fabrication de menus.

La Ville apportera son concours au CCAS par des interventions techniques au domicile de personnes au titre de l'action sociale mise en œuvre par l'établissement en faveur du public vulnérable ou en difficulté, notamment :

- Les personnes âgées
- Les personnes en situation de handicap
- Les personnes en situation sociale et sanitaire précaire

Ces interventions concerneront la salubrité, la sécurité, l'adaptabilité et l'accessibilité du logement et de son environnement, le déménagement à travers un dispositif d'aide facultative appelé la main d'œuvre sociale.

La Ville est chargée d'embellir et d'entretenir les espaces publics jouxtant le CCAS.

La Ville est chargée d'organiser le travail des agents en contrats aidés mis à disposition de ces services qui constituent les supports d'insertion

3- Assistance juridique

La Commune apportera son appui en ingénierie et conseils au CCAS dans ses processus de gestion faisant appel à des connaissances juridiques (contentieux, déclarations de sinistres...).

Article 5 : Mise à disposition des locaux

La Commune met à disposition du Centre Communal d'Action Sociale, à titre gracieux, des locaux équipés nécessaires à la mise en œuvre de ses missions. La liste de ces locaux est produite en annexe et sera réactualisée par voie d'avenant.

Le CCAS prendra ces locaux dans leur état actuel, déclarant avoir connaissance de leurs avantages et défauts. Il est entendu entre les parties à la présente convention que la mise à disposition des locaux relève d'un droit d'occupation précaire, et non d'un bail. La présente convention étant conclue *intuitu personae*, le CCAS ne pourra céder les droits en résultant à qui que ce soit. Il pourra néanmoins passer convention avec les associations menant des activités d'ordre social.

Les locaux mis à disposition ne pourront être utilisés à d'autres fins que celles concourant à la réalisation de l'objectif prévu à l'article premier de la présente convention.

Le CCAS s'engage à prendre soin des locaux mis à disposition par la Commune. Il ne pourra faire ni laisser faire rien qui puisse détériorer les lieux mis à disposition et il devra, sous peine d'être tenu pour responsable, avertir la Commune, sans retard et par écrit, de toute atteinte qui serait portée à sa propriété.

Le CCAS ne sera pas admis à apporter une quelconque modification à la destination des locaux mis à disposition sans l'accord préalable et exprès de la Commune. L'entretien du mobilier et matériel mis à disposition reste à la charge de la commune. Les charges liées à ses biens (eau, électricité, téléphone, alarme) seront portées par le budget du CCAS.

A l'expiration de la présente convention, soit par l'arrivée de son terme, soit en cas de résiliation anticipée, les aménagements effectués seront de plein droit et sans indemnités, propriété de la Commune.

En matière d'assurances, le Ville s'engage, avant l'application des dispositions de la présente convention, à garantir la responsabilité, du CCAS contre tous les sinistres dont il pourrait être responsable, soit de son fait, soit celui des usagers des locaux mis à disposition.

Article 6 : Mise à disposition de matériels

La Commune met à disposition du CCAS une partie des matériels nécessaires à la bonne réalisation de la convention. Cette mise à disposition est consentie à titre gratuit pour la durée de la présente convention.

Les matériels mis à disposition ne pourront être utilisés à d'autres fins que celles concourant à la réalisation de l'objet de la présente convention. Un inventaire exhaustif de ces matériels sera annexé à la présente convention. Il sera réactualisé par voie d'avenant.

Article 7 : Evaluation

L'évaluation des conditions de réalisation des projets ou des actions auxquels la Commune a apporté son concours, sur un plan quantitatif comme qualitatif, est réalisée dans les conditions définies d'un commun accord entre la Commune et le CCAS.

L'évaluation porte notamment sur la conformité des résultats à l'objet mentionné à l'article 1er, sur l'impact des actions ou des interventions, s'il y a lieu, au regard de leur utilité sociale et de l'intérêt général, sur les prolongements susceptibles d'être apportés à la convention, y compris la conclusion d'une nouvelle convention.

Article 8 : Avenant

Toute modification des conditions ou modalités d'exécution de la présente convention, définie d'un commun accord entre les parties, fera l'objet d'un avenant.

Celui-ci précisera les éléments modifiés de la convention, sans que ceux-ci ne puissent conduire à remettre en cause les objectifs généraux définis à l'article 1.

Article 9 : Durée de la convention

La présente convention est consentie et acceptée pour une durée initiale allant de la date de signature de la présente jusqu'au prochain renouvellement de l'organe plénier de la Commune et du CCAS.

Article 10 : Résiliation de la convention

En cas de non-respect par l'une ou l'autre des parties des engagements respectifs inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'un et l'autre parties à l'expiration d'un délai de deux mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

Article 11 : Attribution de compétence

En cas de désaccord persistant entre la Commune et le CCAS, le Tribunal Administratif de Saint-Denis de La Réunion sera seul compétent pour trancher les litiges relatifs à l'interprétation ou à l'exécution de la présente convention.

Fait à La Plaine des Palmistes, le

Pour la Commune
Le Maire,

Pour le CCAS
La Vice - Présidente,

Johnny PAYET

Gina DALLEAU

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20201223-DCM09-231220-DE
Date de télétransmission : 30/12/2020
Date de réception préfecture : 29/12/2020

ANNEXE 1

**ETAT DU PERSONNEL COMMUNAL
MIS A DISPOSITION DU CCAS**

Personnel non titulaire

Statut	Grade ou emploi	Libellé catégorie	Effectif	Coût annuel 2020	
				Semestriel	Annuel
contractuel	Adjoint technique	Catégorie C	1	8 833 €	17 666 €
contractuel	Adjoint technique	Catégorie C	1	13 763 €	27 526 €

Coût total annuel 2020 du personnel mis à disposition	45 192 €
--	-----------------

ANNEXE 2

LISTE DES LOCAUX MIS A DISPOSITION DU CCAS DE LA PLAINE DES PALMISTES

Nature de la mise à disposition	Localisation	Affectation	o
Locaux administratifs	1 rue Louis Carron	Directions et services du CCAS	130 m ²
Etablissement Jeunes enfants	18 rue Aimé Payet	Accueil petite enfance	873 m ²

ANNEXE 3

INVENTAIRE DU MATERIEL MIS A DISPOSITION

► AU C.C.A.S.

	Mobilier et équipement divers (au 14/12/2020)	Equipement informatique et bureautique (au 14/12/2020)
Direction	1 bureau 1 chaise de bureau 2 chaises visiteur 2 armoires hautes	1 téléphone portable 1 téléphone fixe 1 ordinateur 1 imprimante
Service Aides légales	1 bureau 1 chaise de bureau 1 chaise visiteur 2 armoires hautes 1 caisson à 3 tiroirs 1 caisson à 4 tiroirs 1 paravent 1 écran de protection 1 coffre	1 téléphone fixe 1 écran d'ordinateur + clavier + 1 unité centrale + 1 souris 1 imprimante
Service Petite Enfance	1 bureau 1 chaise de bureau 1 chaise visiteur 1 armoire haute 1 caisson à 3 tiroirs 1 coffre 1 tableau liège 1 écran de protection	1 téléphone portable 1 téléphone fixe 1 écran d'ordinateur + clavier + 1 unité centrale + 1 souris
Service accompagnement individuel et collectif (Travailleur social)	1 bureau 1 chaise de bureau 2 chaises visiteur 2 armoires hautes 1 armoire basse 1 caisson à 3 tiroirs 1 tableau Velléda	1 téléphone fixe 1 téléphone portable 1 ordinateur portable 1 écran d'ordinateur + clavier + 1 unité centrale + 1 souris 1 imprimante
Service Insertion (emplois aidés)	1 bureau 1 chaise de bureau 1 chaise visiteur 1 armoire haute 1 caisson à 4 tiroirs	1 téléphone fixe 1 téléphone portable 1 écran d'ordinateur + clavier + 1 unité centrale + 1 souris

Annexes de réception en préfecture
974-219740068-20201223-DCM09-231220-DE
Date de télétransmission : 30/12/2020
Date de réception préfecture : 30/12/2020

	1 écran de protection	
Service portage de repas/Salle de réunion	1 table ovale 1 chaise visiteur 1 armoire haute 1 écran de protection	1 téléphone fixe 1 écran d'ordinateur + clavier + 1 unité centrale + 1 souris
Accueil physique	1 bureau 1 chaise de bureau 1 chaise visiteur 1 petite table réglable 1 présentoir 1 sellette en bois 1 borne « Carte vitale » 1 table ronde pour enfants	1 téléphone fixe 1 écran d'ordinateur + clavier + 1 unité centrale + 1 souris 1 photocopieuse 1 déchiqueteuse 5 chaises 1 banquette de 3 places
Secrétariat /accueil téléphonique	1 borne d'accueil 1 bureau 1 chaise de bureau 1 chaise visiteur 1 armoire basse 1 caisson à 4 tiroirs 1 tableau liège 1 paravent	1 téléphone fixe 1 écran d'ordinateur + clavier + 1 unité centrale + 1 souris 1 imprimante/fax
Office	1 chaise 1 table	1 micro-onde 1 petit réfrigérateur 1 fontaine à eau

► A LA CRECHE RITA GARSANI

1 - BUREAU DIRECTION	QTE
Mobilier	
Plan de travail (angle + caisson 3 tiroirs) - support unité centrale, passe câbles...	1
Chaises visiteurs coque bois uniforme ergonomique (recouvert tissu)	2
Fauteuil de bureau forme ergonomique (assise en tissu, sur roulettes, réglable...	1
Ensemble de rangements (casiers-étagères)	1
Tableau blanc mural laqué magnétique Velléda 90x120	1
2 - BUREAU ADJOINT(E)	
Mobilier	
Plan de travail compact avec caisson, support unité centrale, passe câbles...	1
Fauteuil de bureau forme ergonomique (assise en tissu, sur roulettes, réglable...	1
Chaises visiteurs coque bois uniforme ergonomique (recouvert tissu)	2
Ensemble de rangements (meuble bas, bas rangt)	1
Tableau blanc mural laqué magnétique Velléda 90x120	1
INFIRMERIE	
Tableau blanc mural laqué magnétique Velléda 90x60	2
Meuble de change 108x75x100 coloris naturel avec tablettes coulissantes et tapis	1
3 - SECTION DES BEBES	
A - Salle commune	

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20201223-DCM09-231220-DE
Date de télétransmission : 30/12/2020
Date de réception préfecture : 30/12/2020

Mobilier	
Transats avec mousse amovible dossier réglable, fixe ou balancelle	6
Rayonnages départ avec étagères	1
Meuble d'accueil vestiaire 4 casiers avec porte et poignée de préhension superposable	3
Etagère murale arrondie	2
Bac à albums 4 casiers sur roulettes à freins	1
Ensemble de rangement - bacs, tapis	1
Tableau blanc mural laqué magnétique velleda 90x120	1
Panneaux muraux formant un parcours d'éveil sensoriel 40x40	10
Centre multifonctionnel éducatif de forme cubique multicolore 60x60x60	1
Motifs décoratifs muraux à thèmes	5
Tapis confort décors 200x130 multicolore	2
Tapis d'éveil circulaire ou carré en 3 D multicolores - modèles différents	3
Tapis d'activités 3D avec textures différents et multicolore	3
Tapis miroir rond 120 cm	2
Combinaison en mousse composé d'éléments (<i>module de motricité</i>) 168x168 toile E	1
Bloc mousse avec formes variées	2
Matériel commandé	Qté
Mobilier adultes	
Fauteuil d'allaitement en toile enduite avec accoudoirs pour gaucher et droitier	2
Tabouret adultes monobloc assise et piètement en bois, avec roulettes et freins	4
Coin repas :	
Fauteuils T0 avec accoudoirs, assise et dossier en multiplis stratifiés, ergonomique	6
Chaises hautes en matière plastique ou bois munie d'un repose pieds intégré, réglab	3
Table forme demi lune, plateau stratifié	1
B - Salle de change	
Combinaison de casiers à bonnets/porte manteau	3
Ensemble de 2 plans de change avec baignoire, robinetterie, douchette, tapis	1
C - Dortoir 1	
Lits surélevés réglables Plexiglas avec barrière coulissante	5
Matelas 120x60	5
D - Dortoir 2	
Lits surélevés réglables Plexiglas avec barrière coulissante	5
Matelas 120x60	5
E - Biberonnerie	
Mobilier	
Tableau blanc mural laqué magnétique Velléda 90x60	2
Equipements	
Plonge 1 bac	1
Machine à laver les biberons	1
Support balais	1
Armoire réfrigérée positive 400L	1
Chauffe biberons 12 alvéoles	1
Table 1400x700	1

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20201223-DCM09-231220-DE
Date de télétransmission : 30/12/2020
Date de réception préfecture : 30/12/2020

Four micro ondes	1
Placard mural 1400x400	1
Porte sac poubelle	1
Lot bacs gastronomes	1

Matériel commandé	Qté
4 - SECTION DES MOYENS	
A - Salle commune	
Mobilier	
Rayonnages départ avec étagères	1
Meuble d'accueil vestiaire 4 casiers avec porte et poignée de préhension superposable	3
Meuble d'accueil vestiaire 2 casiers avec porte et poignée de préhension superposable	4
Combinaison de meubles de rangements 3 niveaux modulables avec angle et toit	1
Etagère murale arrondie	1
Présentoir ou bibliothèque multicolore	1
Ensemble de rangement - bacs, tapis	1
Tableau blanc mural laqué magnétique Velléda 90x120	1
Cabane destinée à l'éveil sensoriel avec un toit	1
Panneaux muraux formant un parcours d'éveil sensoriel 40x40	10
Centre multifonctionnel éducatif de forme cubique multicolore 60x60x60	1
Motifs décoratifs muraux à thèmes	5
Tapis confort décors 200x130 multicolore	2
Tapis multicolore 200x120x4 pliable avec velcro et angles de renfort	1
Tapis miroir rond 120 cm	2
Tapis de forme angulaire pour cabane	1
Combinaison en mousse (module de motricité) parcours psychomoteur plrs éléments	1
Bloc mousse avec formes variées	3
Coin détente enfants	
Fauteuil enfant recouvert toile enduite, avec décors animaux	4
Mobilier adultes	
Tabouret adultes monobloc assise et piètement en bois, avec roulettes et freins	4
Coin repas :	
Fauteuils T0 avec accoudoirs, assise et dossier en multiplis stratifiés, ergonomique	15
Tables octogonales, plateau stratifié insonorisé avec chants surmoulés	3
B - Salle de change	
Combinaison de casiers à bonnets/porte manteau	3
Banc à casiers pour vestiaire	3
Ensemble de 2 plans de change avec baignoire, robinetterie, douchette, tapis	1
C - Dortoir 1	

Accusé de réception en préfecture
974-21 9740065-20201223-DCM09-231220-DE
Date de télétransmission : 30/12/2020
Date de réception préfecture : 30/12/2020

lits enfant à rambardes multicolore 60x120	8
Matelas 120x60	8
D - Dortoir 2	
lits enfant à rambardes multicolore 60x120	7
Matelas 120x60	7

Matériel commandé	Qté
5 - SECTION DES GRANDS	
A - Salle commune	
Mobilier	
Rayonnages départ avec étagères	1
Meuble d'accueil vestiaire 4 casiers avec porte et poignée de préhension superposable	3
Meuble d'accueil vestiaire 2 casiers avec porte et poignée de préhension superposable	4
Combinaison de meubles de rangements 3 niveaux	1
Etagère murale arrondie	2
Présentoir ou bibliothèque multicolore	1
Tableau blanc mural laqué magnétique Velléda 90x120	1
Panneaux muraux ludiques et éducatifs (concentration, motricité..)	1
Miroir cadre bois avec forme ludique multicolore 69x140	1
Motifs décoratifs muraux à thèmes	5
Tapis confort décors 200x130 multicolore	2
Bloc mousse avec formes variées	3
Mobilier adultes	
Tabouret adultes monobloc assise et piètement en bois, avec roulettes et freins	4
Coin repas :	
Chaises avec assise et dossier multiplis stratifiés, poignée de préhension intégrée	15
Tables octogonales, plateau stratifié avec chants surmoulés	3
Coin détente :	
Fauteuil enfant recouvert toile enduite, avec décors animaux	4
Table d'activités avec bac central - bac souple 1 case en tissu + 1 bac 2 cases - rouge	1
B - Salle de change	
Combinaison de casiers à bonnets/porte manteau	3
Banc à casiers pour vestiaire	3
Ensemble de 2 plans de change avec escalier central, lave mains, table à langer	1
C - Dortoir 1	
lits empilables simples multicolores 60x120	8
Matelas 120x60	8
D - Dortoir 2	
lits empilables simples multicolores 60x120	

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20201223-DCM09-231220-DE
Date de télétransmission : 30/12/2020
Date de réception préfecture : 30/12/2020

Matelas 120x60	7
----------------	---

Matériel commandé	Qté
6 - SALLE DE REUNION	
Tables trapèze avec plateau stratifié (60x120x52) piètement métallique	3
Sièges adultes coque bois	14
Tableau blanc mural laqué magnétique Velléda 90x120	1
7 - SALLE DU PERSONNEL	
Tableau blanc mural laqué magnétique Velléda 90x120	1
Sièges adultes coque bois	14
Tables trapèze avec plateau stratifié (60x120x52) piètement métallique	3
8 - HALL D'ACCUEIL PARENTS	
Mobilier adultes	
Salon d'angle 5 places, couleur sombre, matière tissu	1
Table basse triangulaire, plateau stratifié	1
Vitrine plate de présentation	1
Présentoir à revue murale à 7 casiers	1
Mobilier enfants	
Fauteuil enfant recouvert toile enduite, avec décors animaux	2
9 - COIN PEINTURE	
Chaises coque plastique monobloc en polypropylène résine teintée, hauteur T1empilab	12
Table d'activités avec bac central - bac souple 1 case en tissu + 1 bac 2 cases - rouge	1
Casier de rangement 12 tablettes avec bacs multicol	2
Desserte pour ranger les accessoires de peinture	1
Chevalet pliant pour 4 enfants en multiplis + porte gobelets	1
Motifs décoratifs muraux à thèmes	5
10 - COIN EVEIL SENSORIEL	
Casier de rangement 12 tablettes avec bacs multicol	1
Panneaux muraux formant un parcours d'éveil sensoriel 40x40	10
Motifs décoratifs muraux à thèmes	5
Tapis mosaïque grand rectangle composé de 2 tapis 144x96, 2 tapis 96x96	1

COIN DETENTE	
Fauteuil enfant recouvert toile enduite, avec décors animaux	4

Matériel commandé	Qté
11 - ATRIUM	
Casier de rangement 12 tablettes avec bacs multicolore	2
Etagère murale arrondie	2
Castelet structure bois sérigraphié pour coin théâtre	1
Coin dînette : évier, cuisinière, réfrigérateur, lave-vaisselle, étagère	1

Accusé de réception en préfecture
 174-219740065-20201223-DCM09-231220-DE
 Date de télétransmission : 30/12/2020
 Date de réception préfecture : 30/12/2020

Piscine à balles complète avec accessoires L 216 x l 144 x h 30 cm	1
Tableau à craie de couleur verte avec auge pour craie	1
Motifs décoratifs muraux à thèmes	5
Tapis confort décors 200x130 multicolore	1
Plusieurs tapis contours pour structure modulaire (5 de plusieurs formes)	1
Tapis de réception 200x100 multicolore	2
Tapis d'évolution 200x100x4 en polyuréthane	3
Structure multi-activités avec angle en bois multicolore Hauteur 137x59 - sol 247x15	1
AFFECTATION NON PRECISEE	
Dossier d'angle 48x54x20 en mousse multicore	3
Tapis de forme angulaire pour miroir d'angle	1
Parcours psychomoteur modulable qui permet de grimper, sauter, glisser, ramper...	1
Tapis de jeux découverte avec effets sonores et tactiles diamètre 80cm et 110cm	2
12 - COUR	
Etagère murale arrondie (une dans chaque cour)	2
Maisonnnette ventilé avec toit 2 pans 1m2	1
Locomotive 130x90	1
Miroir permettant la déformation de l'image reflet	2
14 - VESTIAIRES ADULTES	
Mobilier	
Armoires vestiaires métalliques 4 blocs multicolore	4
Portemanteau 5 patères avec décors en forme de vague (entrée sous auvent)	2
16 - LAVERIE	
Plonge 2 bacs 1800x700	1
Machine à laver la vaisselle	1
Rayonnage 1700x500	1
Porte sac poubelle	1
Poste de lavage	1

Matériel commandé	Qté
13 - CUISINE / OFFICE	
Mobilier	
Tableau blanc mural laqué magnétique Velléda 90x120	1
Equipements	
Tue insectes	1
Porte sac poubelle	1
Chariot de service	2
Armoire frigorifique positive	1
Rayonnage 4 niveaux 1100x50	1
Table du chef 1800x700	1
Table inox 2000x700	1
Placard mural 1800x400	1
Emulsionneur	1
Etuve mobile 10 GN 2/1	1
Fourneau 2 plaques électriques	1

Accusé de réception en préfecture
974219740065-20201223-DCM09-231220-DE
Date de télétransmission : 30/12/2020
Date de réception préfecture : 30/12/2020

Armoire de rangement inox 1200x600	1
Four micro ondes	1
Hotte 1000x520	1
Centrifugeuse	1
15 - BUANDERIE	
Equipements	
Séchoir	1
Lave linge	1
Chariot à linge sale 2 sacs	1
Chariot à linge sale 3 sacs	1
Chariot à linge propre	1
Table du chef	1
Armoire de rangement inox 1200x600	2
Rayonnage 1700x500	1
Table à repasser	1
Fer à vapeur	1
Poste de lavage	1
Porte sac poubelle	1
17 - LOCAL DECHETS	
Support balais	2
18 – MATERIEL INFORMATIQUE	
IPBX (passerelle pour téléphone)	1
Box Internet Orange	1
Téléphones IP	2
Ordinateurs Fixes Complets (écran, unité centrale, clavier, souris)	2

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20201223-DCM09-231220-DE
Date de télétransmission : 30/12/2020
Date de réception préfecture : 30/12/2020

ANNEXE 4

TABLEAUX DE VALORISATION DES RESSOURCES MISES A DISPOSITION

Services	Fonctions assurées	Evaluation des charges à refacturer (méthode de calcul)
Ressources humaines,	<ul style="list-style-type: none"> - Etablissement de la paie - Gestion des carrières - Gestion des formations 	(Salaires bruts + charges) X nombre de fiches de paie du CCAS / Nombre total de la Commune
Comptabilité/Finances	<ul style="list-style-type: none"> - Elaboration, suivi et édition des budgets - Réalisation du processus de l'engagement des dépenses / recettes à la transmission des mandats et titres - Assistance au suivi financier 	(Salaires bruts + charges) X nombre de mandats + titres du CCAS / Nombre total de la Commune
Commande publique	<ul style="list-style-type: none"> - Elaboration et passation de Marchés 	Forfait annuel
Service technique	<ul style="list-style-type: none"> - assistance 	Forfait annuel
Service environnement	<ul style="list-style-type: none"> - aménagement et embellissement des espaces publics 	Forfait annuel
Garage	<ul style="list-style-type: none"> - entretien du véhicule mis à disposition 	Coût forfaitaire par véhicule
Restaurant scolaire	<ul style="list-style-type: none"> - Production des repas dans le cadre du portage de repas à domicile et à la crèche 	Nombre de repas X coût unitaire du repas

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20201223-DCM09-231220-DE
Date de télétransmission : 30/12/2020
Date de réception préfecture : 30/12/2020

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20201223-DCM09-231220-DE
Date de télétransmission : 30/12/2020
Date de réception préfecture : 30/12/2020